

Inscription en crèches

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h
sans interruption
et le jeudi jusqu'à 19h30.
01 53 58 75 75

Ddct-ma07-rif@paris.fr

**Pôle Population - Service Affaires Générales / Élections
Porte C – 1^{er} étage**

Possibilité de saisir une **pré-inscription en ligne** via les formulaires accessibles sur le site de la mairie du 7^{ème} www.mairie07.paris.fr rubriques Service – Enfance – Crèches : démarches d'inscription en ligne – Formulaires en ligne

CONDITIONS

- Les parents, ou l'un des parents, doivent habiter le 7^{ème} arrondissement.
- La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.
- L'inscription est ouverte à compter du **6^{ème} mois de grossesse** ou de la décision attribuant la garde de l'enfant en vue de son adoption.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR (originaux)

- **Un justificatif de domicile de moins de trois mois du titulaire de l'autorité parentale** soit la dernière facture d'électricité ou de gaz ou la dernière facture de téléphone fixe ou la dernière quittance de loyer
- Le justificatif de domicile peut également être :
 - Pour les gardien(nes) : le contrat de travail
 - En cas de déménagement récent : le titre de propriété ou le nouveau contrat de location
 - Pour les personnes hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de sa pièce d'identité, un des justificatifs de domicile ci-dessus mentionnés, et un document au nom de l'hébergé(e).
- Les 3 derniers bulletins de salaire des deux parents & le dernier avis d'imposition
- Une pièce d'identité des deux parents et le livret de famille s'il existe des frères et sœurs.

Document concernant l'enfant à inscrire

- Si l'enfant est né : le livret de famille des parents ou la copie intégrale de son acte de naissance
- Si l'enfant est à naître : le certificat de grossesse